Informations de base

2004/2195(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Recommendation sur les relations UE-Inde **Subject** 6.40.08 Relations avec les pays d'Asie **Zone géographique** Inde	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	MENÉNDEZ DEL VALLE Emilio (PSE)	13/09/2004

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/07/2004	Publication du document de base non-législatif	B6-0005/2004	
05/10/2004	Vote en commission		Résumé
20/10/2004	Dépôt du rapport de la commission	A6-0024/2004	
26/10/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/10/2004	Débat en plénière		
28/10/2004	Décision du Parlement	T6-0044/2004	Résumé
28/10/2004	Résultat du vote au parlement		
28/10/2004	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2004/2195(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 134o-p3
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/6/24354

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		B6-0005/2004	27/07/2004	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0024/2004	20/10/2004	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0044/2004 JO C 174 14.07.2005, p. 0063-0179 E	28/10/2004	Résumé

Recommendation sur les relations UE-Inde

2004/2195(INI) - 28/10/2004 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant la recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil sur les relations UE-Inde, proposée à l'initiative de M. Emilio MENÉNDEZ del VALLE (PSE, ES), le Parlement européen demande qu'à l'approche du 5ème Sommet UE-Inde prévu pour le 8 novembre 2004, le Conseil inscrive les relations UE-Inde au rang de "partenariat stratégique". Le Parlement appelle ainsi l'Union à resserrer ses liens avec ce pays et à développer une alliance avec l'Inde en vue de promouvoir la paix, la sécurité, les droits de l'homme et la démocratie. Parmi les points mis en évidence dans la recommandation parlementaire au Conseil, on notera notamment les points suivants :

- consolidation des relations commerciales avec l'Inde;

- sur les questions de sécurité, renforcement de la coopération en matière de "prévention des conflits, de reconstruction et de réhabilitation politique et économique post-conflit". Le Parlement demande également le traitement des problèmes mondiaux, tels que ceux de la non-prolifération et du désarmement, du terrorisme et du crime organisé. Le Parlement propose ainsi d'"étendre le mandat" du groupe de travail commun UE-Inde à la lutte contre le terrorisme en mettant l'accent sur le blanchiment des capitaux, le cyberterrorisme et le narcoterrorisme. De plus, il charge EUROPOL de soutenir la candidature de l'Inde au statut de pays privilégié auprès de cet organe communautaire. Le Parlement souligne également que la coopération dans le domaine de la sécurité est d'autant plus urgente que les États-Unis ont décidé d'exporter la technologie nucléaire et d'autres technologies avancées vers ce pays;

- en ce qui concerne le problème du Cachemire, le Parlement se félicite le dialogue entre l'Inde et le Pakistan et espère qu'il soit mené à bonne fin;

- en ce qui concerne la coopération régionale avec la zone de l'Asie du sud-est, le Parlement appelle à un dialogue avec l'Inde sur des questions transversales, telles que la bonne gouvernance, l'environnement, la politique industrielle, la concurrence, les équipements de défense, ainsi que dans des secteurs stratégiques tels que la société de l'information, les transports, l'énergie et la biotechnologie ou la coopération spatiale.

En vue des réformes institutionnelles des Nations Unies, le Parlement soutient le dialogue en cours et estime qu'il convient de coordonner les positions de chacun lors de l'élaboration, de la négociation et de la mise en oeuvre des grandes conventions multilatérales de l'ONU.

Enfin, le Parlement recommande d'accroître les contacts avec la société civile indienne et que l'on renforce les échanges culturels, notamment par la création d'un Centre UE-Inde d'études indiennes, de semaines culturelles régulières et que l'on élabore une stratégie d'amélioration de la visibilité de l'Union en Inde et vice versa.